

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Endocrinologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 526

Société : RAM -  
Retraite

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : DAHMANI AHMED

Date de naissance : 1944

Adresse : HAY EL FARAH RUE 43 n° 42,

CASABLANCA

Tél. : 0612 966 448 Total des frais engagés : 1056,50 Dhs

Cadre réservé au Médecin

**Dr. Najia SOBHI**  
Médecine Générale  
Rue 59, N° 1 Hay El Farah  
Tél.: 05 22 80 87 17 - Casablanca

Date de consultation : 07/01/2020

Nom et prénom du malade : DAHMANI Ahmed Age: 75

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : HTA - HTF - Membre

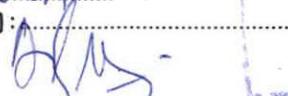
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 07/01/2020

Signature de l'adhérent(e) : 

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
<i>07/01/2023</i>	<i>Acte 1</i>	<i>1</i>	<i>156,50</i>	<i>DR. NABIL SUDI Médecin Généraliste Rue 50, Hay El Farah Tel.: 05 22 80 97 17 - Casablanca</i>

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<b>PHARMACIE FARAH EL KHEIR S.A.L.</b> 251, Bd Abbé Chourib Ben Khellil Tél : 05 22 81 10 10 ICE : 001843391000081	<i>02.01.2023</i>	<b>156,50</b> TCB : 0016

## ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des Travaux
	H	21433552	00000000	
D	00000000	00000000	00000000	
B	35533411	11433553		
G				
(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur SOBHI NAJIA

Ex. Médecin Interne de l'Hôpital  
De Gisors France

MEDECINE GENERALE

Rue 59, N° 1 Hay El Farah  
Casablanca  
Tél. : 05 22 80 87 17

الدكتورة نجية صبحي

طبيبة سافقا بفرنسا

جذور بفرنسا

الطب العام

PHARMACIE FARAH EL KHEIR SARL

251, Bd Abu Gharrab Benkhalil

Tél : 05 22 87 16

ICE : 001546331630084

زنقة 59 أمام المقاطعة 22 حي الفرج

دار البيضاء

الهاتف : 05 22 80 87 17

Casablanca le :

2022/05/19 2020

دار البيضاء في:

LOT: 078  
PER: MAR 2021  
PPV: 136 DH 70

136.6  
x 4

136.60

136.60

136.60  
+ 3

136.60

956,50

P.P.V. : 001546331630084

LOT: 080  
PER: JUN 2021  
PPV: 136 DH 70

LOT: 080  
PER: JUN 2021  
PPV: 136 DH 70

Dokhwalet Al Khair

Al Khair,



P.P.V.  
2 2 136 6 0  
7 6 136,60  
136,60

P.P.V.  
2 2 136 6 0  
7 6 136,60  
136,60

P.P.V.  
2 2 136 6 0  
8 8 136,60  
136,60

2022

8-8-73

136,60